



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 4 juin 2018 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **1199, ROUTE 202**

Le requérant désire construire un abri d'autos isolé de 20 pieds par 16 pieds dans la cour avant et à 0,5 mètres de la ligne latérale est alors que la règlementation de zonage exige une marge latérale de 1,5 mètre et défend l'implantation d'un abri d'autos isolé dans la cour avant.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 17 mai 2018

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 17 mai 2018 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mai 2018.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier